



**PREMIER
MINISTRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Secrétariat général
pour l'investissement
en charge de France 2030

Paris, le 09.10.2025

Le Secrétaire général
Dossier suivi par Pascal GAUTIER
contre-expertise@pm.gouv.fr
Réf : ML/PG/n°333

Avis 2025-n°167

<u>AVIS DU SGPI</u>	
Projet de modernisation du Centre Hospitalier Bretagne Atlantique	
Ministères concernés :	Ministère de la Santé
Date de réception du dossier :	16 mai 2025
Date du rapport ESE :	29 septembre 2025
<u>SYNTHESE DE L'ÉVALUATION SOCIO-ECONOMIQUE</u>	
Coût total du projet examiné (Financement État selon le décret 2013-1211)	- 297 M€
Principaux bénéficiaires	- Construction nouvelle - Rénovation du site / Réorganisation - Impacts environnementaux
Dimensionnement	- 85 573 m2 SDO
Calendrier	- Durée des travaux : 5 ans - Date de démarrage des travaux : 2026
Projet déclaré à l'inventaire	- Oui

1. Contre-expertise réalisée

Le dossier soumis à la contre-expertise respecte, dans l'ensemble, les attendus de la procédure sur cette nature de dossier.

Le SGPI a nommé pour mener cette contre-expertise trois contre-experts pour leurs compétences après avoir préalablement vérifié leurs déclarations d'intérêt et leur validation au comité d'agrément.

Le SGPI a transmis le dossier initial aux contre-experts le 16 mai 2025, complété d'éléments en réponse aux questions qu'ils ont posées au porteur de projet.

La qualité du dossier présenté ainsi celle du projet dans son ensemble a permis une instruction fluide et éclairante.

Les conclusions du rapport de contre-expertise m'ont été présentées par les contre-experts le 29 septembre 2025.

2. Avis du SGPI

Le projet de modernisation porté par le Centre Hospitalier Bretagne Atlantique (CHBA), actuellement soumis à la contre-expertise du Secrétariat général pour l'investissement (SGPI), prévoit une restructuration d'envergure du site de Vannes.

Ce projet s'articule principalement autour de la construction d'un nouveau bâtiment, dénommé PHARE, et de la rénovation lourde du bâtiment du Plateau Technique Médical (PTM). Il vise à renforcer le positionnement stratégique du CHBA en tant qu'acteur de référence de l'offre de soins sur le territoire de santé n°4, au sein du Groupement Hospitalier de Territoire Brocéliande Atlantique.

La modernisation de l'établissement s'inscrit dans une démarche pluriannuelle, avec un déploiement progressif prévu entre 2025 et 2034, selon le calendrier prévisionnel communiqué par l'établissement.

Ce projet ambitionne d'améliorer la performance des filières de soins, d'optimiser les flux de patients et de renforcer la cohérence organisationnelle autour d'un Projet Médical et de Soins Partagé, en parfaite adéquation avec les orientations du Programme Régional de Santé.

Les opérations prévues dans le cadre du Schéma Directeur Immobilier visent à structurer des filières de soins complètes et intégrées, autour d'ensembles immobiliers fonctionnels et cohérents.

Cependant, la réalisation de ce projet représente un défi organisationnel majeur, en raison de la complexité inhérente à la construction d'un bâtiment neuf (PHARE) en site occupé, couplée à la réhabilitation d'un bâtiment existant (PTM) – un enjeu classique mais critique en environnement hospitalier.

Le CHBA enregistre une progression d'activité notable sur la période récente alors que beaucoup d'autres établissements de la Région Bretagne et au niveau national peinent à retrouver leur niveau d'activité d'avant 2019. Cependant, les prévisions de progression d'activité (+ 3,4 % en HC, + 9 % en HDJ) apparaissent très optimistes et devront être confirmées sur l'ensemble de la période de réalisation du projet.

Le capacitaire projeté tant en hospitalisation complète qu'en ambulatoire apparaît correctement calibré et ne soulève pas d'observation majeure.

Concernant plus particulièrement l'évolution du Plateau Technique, les experts reconnaissent tout l'intérêt et la légitimité de sa modernisation.

Toutefois compte tenu de l'ampleur de son redimensionnement (+ 9 salles sur 10 ans) les experts préconisent un suivi rapproché en termes de projection d'activité, de nombre de salles et de phasage de l'opération. Cet aspect du projet mérite selon les experts une clause de revoyure dans le cadre d'une instruction régionale.

Si la qualité d'ensemble du projet immobilier a été saluée par les experts, celui-ci a pu parfois manquer de précisions et appeler des compléments en phase de démarrage du projet (plateforme logistique, plan de cession, plateau technique). Par ailleurs, le mode organisationnel choisi concernant la maîtrise d'œuvre pourrait, compte tenu du nombre d'opérations, être optimisé par des regroupements pour en améliorer le pilotage et la cohérence.

Concernant la dimension financière de ce projet, il est noté que son point de départ financier se dégrade (2023 et 2024). Dans la mesure où 50 % du projet est financé par l'emprunt, le profil prudentiel de l'établissement reste fragile pendant toute la durée du projet.

Au global, l'avis du SGPI sur le projet porté par le Centre Hospitalier Bretagne Atlantique est positif. Le SGPI en salue l'ambition sur un territoire porté par une réelle dynamique démographique. Néanmoins, le SGPI en souligne la fragilité financière et recommande ainsi de :

- finaliser le projet immobilier pour en stabiliser les coûts et la gouvernance ;
- confirmer les hypothèses d'activités, notamment concernant le plateau technique médical en introduisant si nécessaire une clause de revoyure ;
- fournir un plan global de financement pluriannuel actualisé des données 2025 tout en réalisant un stress test intégrant des gains de marge moins élevés qu'initialement estimés.



Bruno BONNELL